



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2026/02 de la Municipalité, du 15 janvier 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Gaelle Mieli et consorts « Faisons le mur ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Marlène Béard « Une Ville solidaire de ses commerçants et restaurateurs » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de Arranz Jaumé et crts – « Pour la création d'un jardin urbain sur le trottoir de la rue du Maupas » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/11 de la Municipalité, du 12 mars 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- toutes taxes comprises (TTC), pour le remplacement du terrain de hockey sur gazon en matière synthétique du Centre sportif de Vidy ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des sports ;
4. de porter en amortissement du crédit demandé sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Tatiana Taillefert et crts « La via Francigena, une chance pour Lausanne » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Loris Socchi « Un lieu pour les reptiles » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Agathe Sidorenko et crts « Allaiter si on veut, quand on veut, où on peut » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Virginie Zürcher « "Pour une procédure municipale de protection des bénévoles et employé-es des événements, manifestations et festivals lausannois face aux VSS" » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Nathalie Caruel et crts « Pour une politique lausannoise de lutte contre l'isolement social » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Perside Gloria Bolombo et crts « Maison de quartier à Prélaz-Valency : renforcer un lieu de proximité au service du vivre-ensemble » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Virginie Kyriakopoulos et crts « Des salles d'allaitements au centre-ville, pour soutenir l'allaitement et lutter contre l'isolement des mères » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Loris Socchi « Lôzane-Moudon : Où sont passés les trams ? » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Tatiana Taillefert et crts « Un pas de plus au Pont de Chailly » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Loris SOCCHI « Moins de barrières » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :